

RAPPORT DE SUIVI**PROJET DE MODERNISATION PRE (ERP) ET
LA MIGRATION VERS LA SOLUTION SAP S/4HANA**

1 Le 10 juin 2021, par la décision D-2021-075, la Régie de l'énergie (Régie) a approuvé le projet
2 de modernisation des processus et la migration vers la solution SAP S/4HANA (Programme
3 SAP). Dans cette décision, la Régie demandait notamment à Énergir, s.e.c. (Énergir) de
4 soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi
5 du projet.

6 La réalisation du Programme SAP se veut l'aboutissement du programme de modernisation par
7 lequel certains processus d'affaires d'Énergir, supportés par la solution SAP ECC dont
8 l'implantation originale remonte à 2001, furent modernisés, optimisés ou réimplémentés dans la
9 solution SAP S/4HANA. Le Programme SAP a été présenté à la Régie comme un seul projet
10 comportant plusieurs phases : la phase Planification, la phase de Fondation et, finalement, le
11 projet de Modernisation et de migration vers la solution SAP S/4HANA.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

12 À la suite de la sélection et de la signature de contrats avec nos partenaires, soit Accenture pour
13 le volet migration à SAP S/4HANA et modernisation, oXya pour l'implantation de l'architecture
14 infonuagique et Microsoft pour la plateforme infonuagique, une dynamique de travail efficace a
15 été mise en place entre tous. Les activités multiéquipes ont été coordonnées efficacement et les
16 livrables réalisés selon les solutions choisies et dans les délais prévus. La gouvernance qui avait
17 été mise en place a permis de résoudre les enjeux et de prendre les décisions de manière
18 concluante et sans délai pour Énergir lui permettant de respecter les échéanciers et le budget.

19 Toutes les phases du projet sont maintenant complétées et ont été réalisées selon l'échéancier.
20 L'ensemble des livrables y ont été déployés et se sont matérialisés selon les termes du contrat à
21 l'intérieur du budget prévu. La première livraison de la solution a eu lieu le 23 mai 2022. La
22 deuxième livraison fût mise en production pour le volet Finances le 30 septembre 2022 et en
23 octobre 2022 pour la portion Governance Risk Compliance (GRC) visant l'amélioration de la

- 1 sécurité informatique. Les mois d'octobre et novembre 2022 furent aussi utilisés pour le support
 2 post-implantation de la seconde livraison et la correction de certaines anomalies.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

- 3 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,
 4 les sommes encourues en date du 30 septembre 2023.

COÛTS FINAUX AU 30 SEPTEMBRE 2023 (000 \$)

		Budget initial	Réel au 30 sept. 2023	Écart
		(1)	(2)	(3 = 2 - 1)
Licences		2 125	2 125	-
Fondation		4 205	4 205	-
Prolongation Fondation		1 575	1 540	(35)
Total préprojet		7 905	7 870	(35)
Modernisation	Intégrateurs	15 300	16 132	832
	Main-d'œuvre	13 106	13 381	275
	Autres coûts	216	364	148
	Contingence	8 085	-	(8 085)
	Total modernisation	36 707	29 877	(6 830)
Infrastructure	Externe	2 900	3 539	639
	Interne	-	-	-
	Contingence	-	-	-
	Total Infrastructure	2 900	3 539	639
Total projet		47 513	41 286	(6 227)

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

1 La projection des coûts finaux au 30 septembre 2023 est de 41,3 M\$ ce qui représente un écart
2 favorable global de 6,2 M\$ par rapport au budget initial. Seulement une partie du 8,1 M\$ de
3 contingence prévue a été utilisée et les écarts par rubrique s'expliquent comme suit :

- 4 • L'écart de 832 k\$ à la rubrique *Intégrateurs* s'explique par quelques demandes de
5 changements pour ajuster la livraison aux différents enjeux rencontrés en cours de
6 réalisation;
- 7 • L'écart de 275 k\$ à la rubrique *Main-d'œuvre* s'explique par des efforts internes
8 additionnels pour soutenir la période de stabilisation post-implantation;
- 9 • L'écart de 148 k\$ à la rubrique *Autres coûts* s'explique principalement par la nécessité
10 d'ajouter des licences additionnelles pour un outil de suivi des tests;
- 11 • L'écart de 639 k\$ à la rubrique *Mise en place de l'infrastructure* s'explique par l'ajout de
12 travaux non initialement planifiés afin de bien adapter la solution infonuagique aux
13 environnements technologiques existants. Des fonctionnalités existantes (sécurité,
14 archivage, copies d'environnements et anonymisation) ont également été améliorées. De
15 plus, les coûts de bande passante auprès du fournisseur ont été plus élevés qu'estimés
16 en cours de réalisation.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

17 L'effet des variations de coûts et des économies attendues sur l'impact tarifaire du projet se
18 retrouve au tableau ci-dessous. Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période
19 de 10 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 10 ans	73,0 M\$	54,8 M\$

4. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

Énergir demande à la Régie, conformément au paragraphe 39 de la décision D-2023-116, de mettre fin à ce suivi étant donné que les travaux sont complétés.

CONCLUSION

- 1 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de modernisation PRE (ERP)**
- 2 **et la migration vers la solution SAP S/4HANA et de l'autoriser à y mettre fin.**